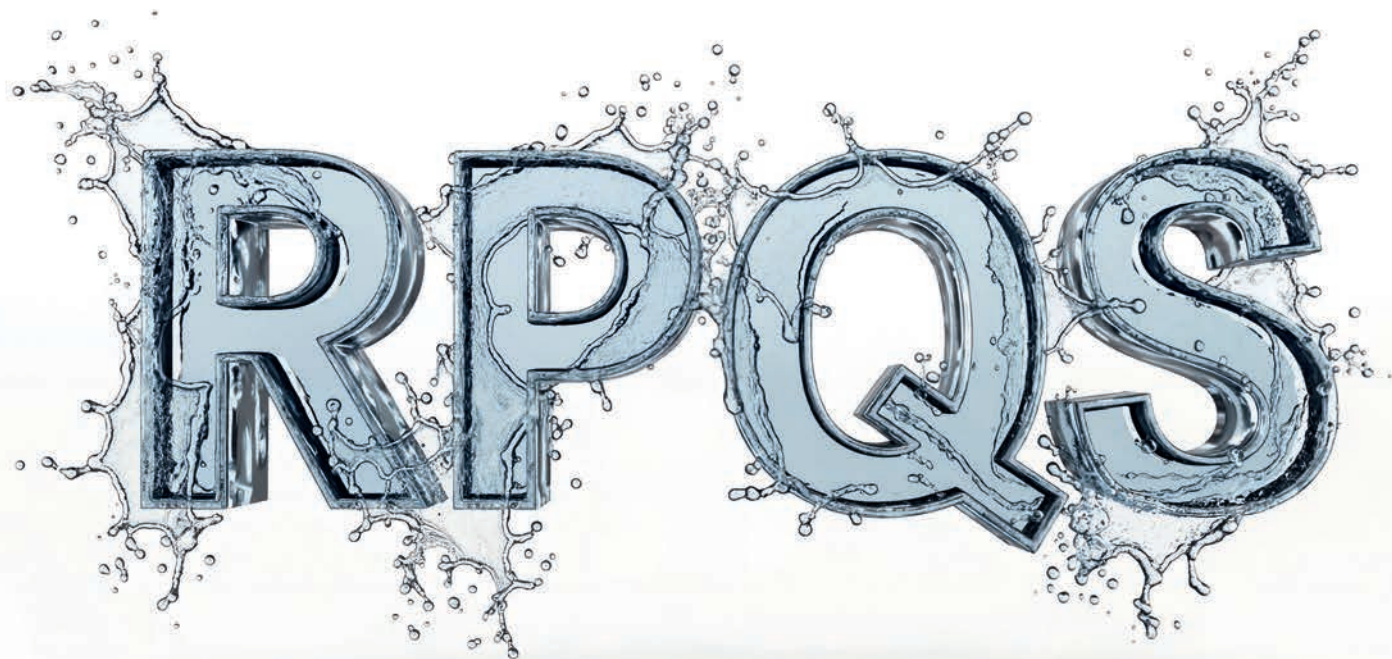




RAPPORT ANNUEL SUR LE **P**RIX ET LA **Q**UALITÉ DES **S**ERVICES PUBLICS
DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
- EXERCICE 2024 -

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai

LE MOT DU SERVICE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le service d'eau potable et d'assainissement se réjouit de vous présenter le premier **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics** de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté de commune du Massif du Vercors.

Nous remercions l'engagement des communes, des prestataires et de l'ensemble des usagers, que nous avons eu plaisir à accueillir à la maison de l'intercommunalité.



SOMMAIRE



Le territoire.....	4
La gouvernance de l'eau et de l'assainissement.....	5
Faits marquants 2024.....	6
La compétence de l'eau et de l'assainissement.....	7
Le petit cycle de l'eau.....	8
Relation à l'usagers.....	9
Le service d'eau potable.....	10
• Le mode de gestion.....	12
• Les abonnés et consommations.....	13
• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	14
Le service d'assainissement.....	15
• Les abonnés et consommations.....	16
• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	17
Le service d'assainissement non collectif - SPANC.....	18
Comprendre sa facture.....	19
Éléments financiers.....	21
Travaux réalisés en 2024.....	22
Perspectives 2025.....	23
Annexes.....	24

LE TERRITOIRE

Dans une volonté de solidarité et de coopération, la Communauté de communes du Massif du Vercors assure, depuis le 1er janvier 2024, la gestion des compétences en eau potable et assainissement pour les six communes suivantes : Autrans-Méaudre en Vercors, Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Villard-de-Lans.

Situé à 1 000 mètres d'altitude et pleinement intégré au Parc Naturel Régional du Vercors, le territoire du Vercors 4 Montagnes est fortement marqué par une activité touristique dynamique. Le tourisme s'y déploie tant en hiver, grâce aux stations de ski, qu'en été, avec l'essor d'activités de pleine.

Les pics de fréquentation touristique ont un impact significatif sur les services d'eau potable et d'assainissement. La demande en eau peut être multipliée par deux en période de pointe, et le volume d'eaux usées à traiter augmente en conséquence. Bien que les variations saisonnières soient importantes, la Communauté de communes reste mobilisée pour garantir un service de qualité et répondre aux besoins de l'ensemble des usagers.



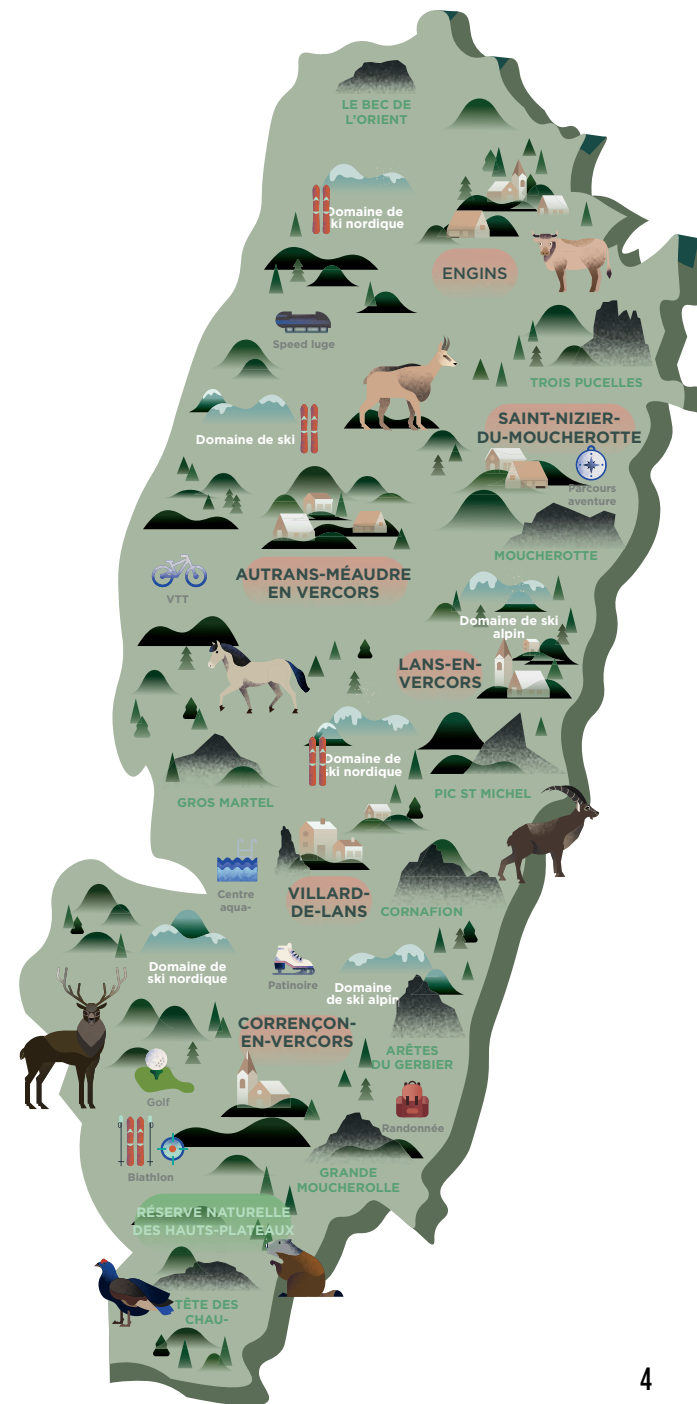
12 474
habitants (Insee 2021)



255 km²
de superficie dont 50% du
territoire forêt



57%
de résidence secondaire (Insee 2019)



LA GOUVERNANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil d'exploitation, désigné le 15 décembre 2023, a pour mission d'émettre un avis sur les projets structurants du service, les budgets relatifs à l'eau et à l'assainissement, ainsi que sur les situations d'urgence.

COMMUNES	TITULAIRES COMMUNAUTAIRES	TITULAIRES MUNICIPAUX
AUTRANS-MÉAUDRE EN-VERCORS	HUBERT ARNAUD (PRÉSIDENT) GABRIEL TATIN PIERRE WEICK	LORRAINE AGOFROY PATRICK GAUDILLOT
CORRENÇON EN-VERCORS	THOMAS GUILLET	JEAN-MICHEL RENARD
ENGINS	---	JEAN-MARC SECOND
LANS-EN-VERCORS	PATRICE BELLE MICHAËL KRAEMER	GÉRARD MOULIN
SAINT-NIZIER DU-MOUCHEROTTE	---	CATHERINE SCHULD
VILLARD-DE-LANS	VÉRONIQUE BEAUDOING (VICE-PRÉSIDENTE) BRUNO DUSSER ARNAUD MATHIEU MAUD ROLLAND JEAN-PAUL UZEL	NADINE GIRARD-BLANC LUC MAGNIN VALÉRIE PETIT FRANÇOISE SARRA-GALLET
TOTAL	11	10



FAITS MARQUANTS 2024



Depuis le 1^{er} janvier 2024 Reprise partielle de la facturation par le service de l'eau et accueil du public les matins de 9h à 12h



222 contrôles de conformité de branchement : vote le 12 juillet par le conseil communautaire



Lancement de l'étude sur la ressource du Trou qui Souffle



Extension du réseau d'eaux usées à Saint-Nizier-du-Moucherotte



Lancement du service public d'assainissement non collectif : Vote du règlement de service et des tarifs associés



Diagnostic de l'état du système d'assainissement par la réalisation de test à la fumée (non toxique) afin de détecter le bon raccordement des eaux usées ainsi que des eaux pluviales



Transfert de connaissances des communes vers la CCMV suite au transfert de compétence de la gestion de l'eau potable .

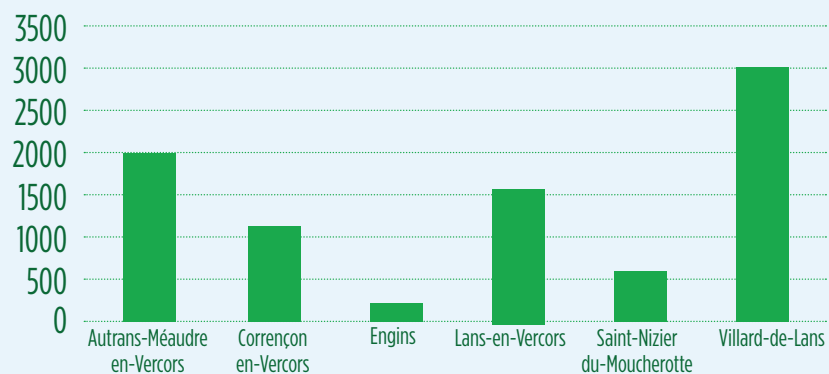


Prise en charge d'une panne conséquente au poste de relevage des Jaux à Engins

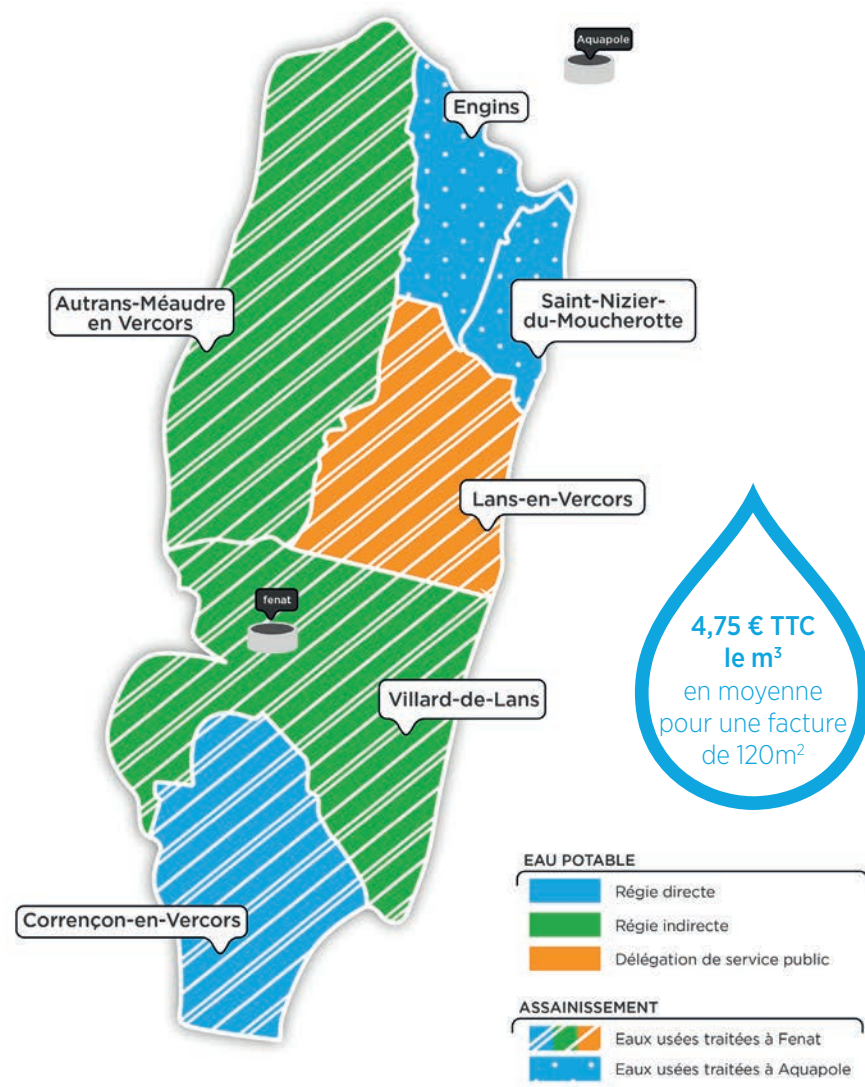
LA COMPÉTENCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les chiffres clés du service de l'eau et de l'assainissement :

- **12 agents** au service d'eau potable et d'assainissement
- **570 € TTC** pour une consommation d'eau de 120 m³/an en moyenne sur le territoire*
- **1,8 millions de m³ d'eau traitée** pour l'alimentation en eau potable
- **3 millions de m³ d'eau épurées** à la station de Fenat
- **Un budget de 9 millions d'euros** de fonctionnement et d'investissement



8 452 ABONNÉS



*Pourquoi 120 m³ par an : cela correspond à la consommation de référence nationale pour un abonné, soit un foyer de 3 à 4 personnes

LE PETIT CYCLE DE L'EAU



Nota bene : les compétences “défense extérieure contre l'incendie” et “eaux pluviales” relèvent des communes.

RELATION À L'USAGER

En 2024 l'accueil des usagers représente :

- 514 personnes reçues
- 3 855 appels usagers
- 2 444 mails usagers

Permanence physique et téléphonique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h

04 76 95 62 00

3 AGENTS
POUR VOUS ACCUEILLIR
TOUTE L'ANNÉE

- Elaboration, explication et rectifications des factures
- Elaboration des abonnements
- Intervention : ouverture et fermeture des compteurs et contrôle à la demande des usagers
- Facturation :
 - * Demandes de mensualisation, prélèvements automatiques à échéances
 - * Contrôle par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de votre assainissement
 - * PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)
 - * Contrôle de conformité de votre assainissement collectif

Mise en place en 2025 d'un dispositif de mémorisation des réclamations

EN 2024

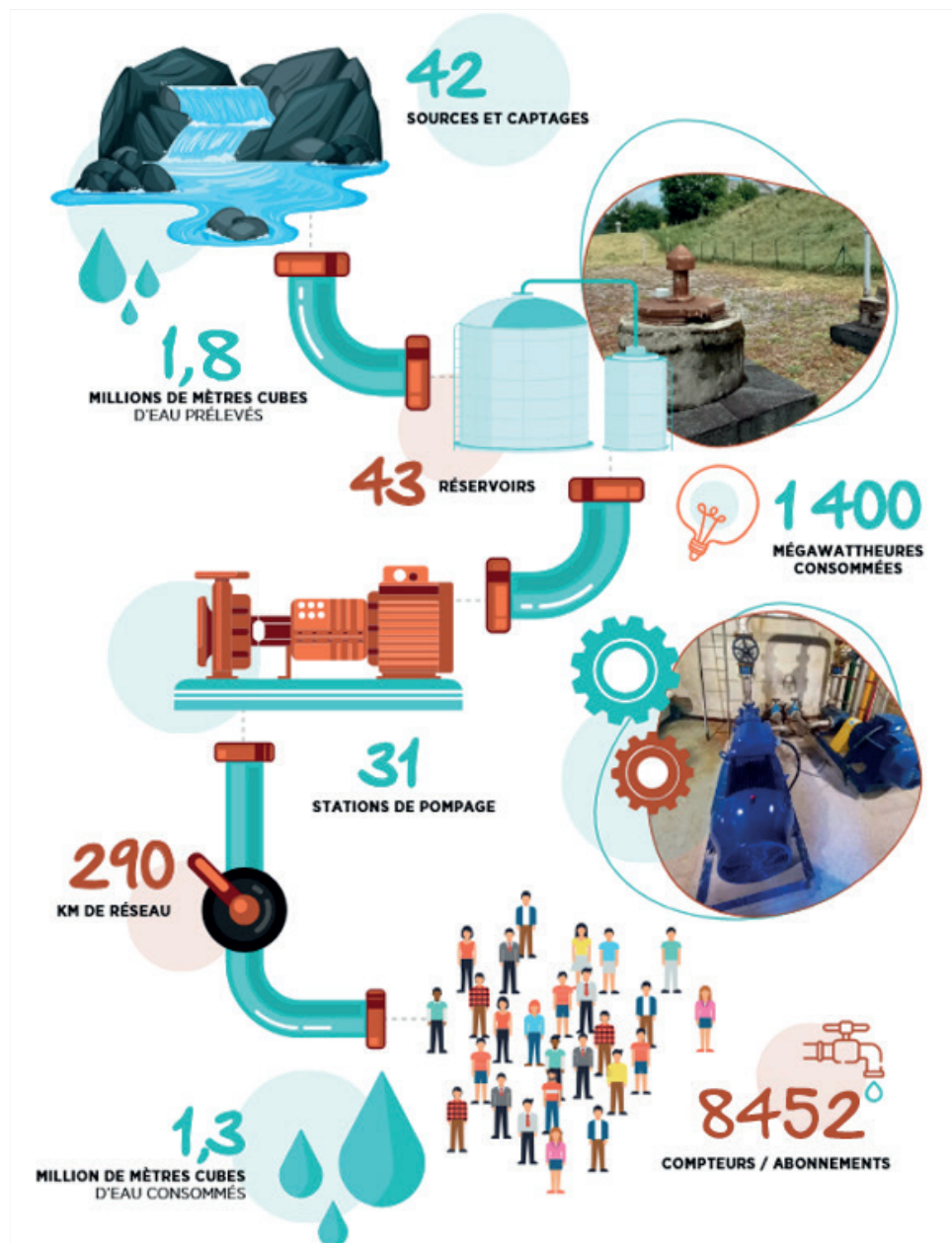
Le délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service était de 3 jours avec un respect du délai de 100 %.

Le taux de réclamation pour l'eau potable est de 5,8 pour 1000 abonnés et pour l'assainissement le taux est de 7,3 pour 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de 2 pour 2024.

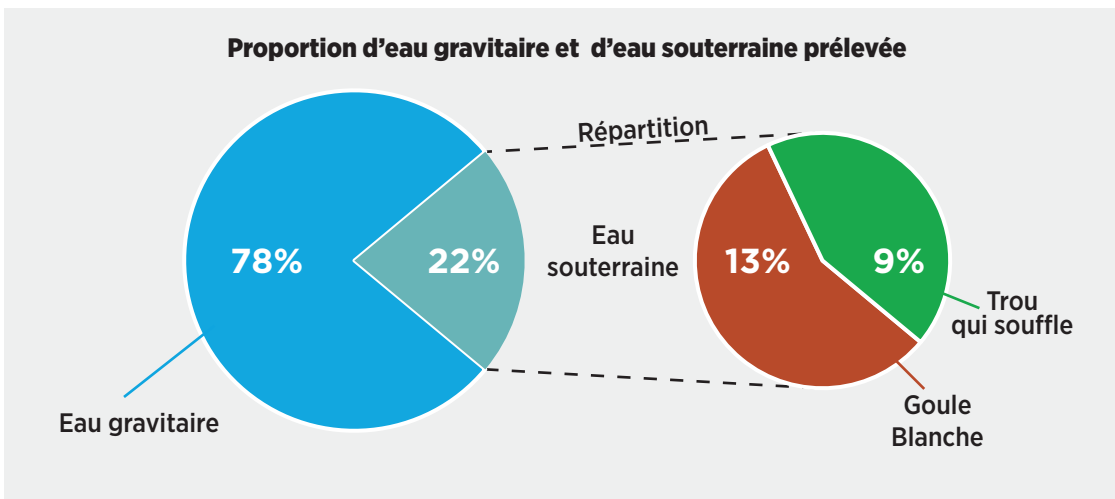


LE SERVICE D'EAU POTABLE



Le territoire des Quatre Montagnes, situé dans le Vercors, repose sur une géologie karstique caractérisée par un réseau souterrain de fissures, cavités et aquifères. Ce système favorise une infiltration rapide des eaux de surface, constituant ainsi une ressource en eau stratégique, mais particulièrement vulnérable aux pollutions.

L'eau potable consommée quotidiennement provient de 42 sources ou captages répartis sur le territoire. Chaque commune dispose de son propre réseau de distribution, composé de réservoirs et de canalisations, capable de couvrir les besoins même en période touristique.



L'eau potable que nous consommons chaque jour provient de deux types de ressources : l'eau gravitaire, qui s'écoule naturellement depuis les hauteurs, et l'eau souterraine (Goule Blanche à Villard-de-Lans et Le Trou qui souffle à Autrans-Méaudre en Vercors), extraite des nappes par forage.

Si l'eau gravitaire peut parfois être acheminée sans énergie grâce à la pente, l'eau souterraine, elle, nécessite un pompage mécanique pour remonter à la surface. Ce processus demande de l'électricité, ce qui implique une consommation d'énergie supplémentaire pour assurer notre approvisionnement en eau.

Cependant, la perméabilité du sol karstique rend la ressource très sensible aux polluants. Ainsi, les gestes quotidiens de chacun, notamment en montagne, sont essentiels pour préserver cette eau. Préserver l'eau, c'est aussi protéger l'environnement, la biodiversité et l'équilibre entre activités humaines et nature.

Indice de protection de la ressource

Autrans-Méaudre en-Vercors	Corrençon en-Vercors	Engins	Lans en-Vercors	Saint-Nizier du Moucherotte	Villard de-Lans	Communauté de commune
24 %	60 %	80 %	68 %	47 %	60 %	57 %

Cet indice évalue la mise en place des mesures de protection d'une ressource en eau potable dans le but de limiter les sources de pollution par l'aménagement des périmètres de protection et ainsi sécurisé la qualité de l'eau distribuée et pérenniser la ressource.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 98% et de 100% pour les paramètres physico-chimiques L'Agence Régionale de Santé ainsi que le prestataire actuel, Veolia, réalisent des contrôles sanitaires sur l'ensemble des sources (les données de l'ARS sont accessibles sur le site : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Les étapes de la prise de compétences de l'eau potable et de l'assainissement



LE MODE DE GESTION

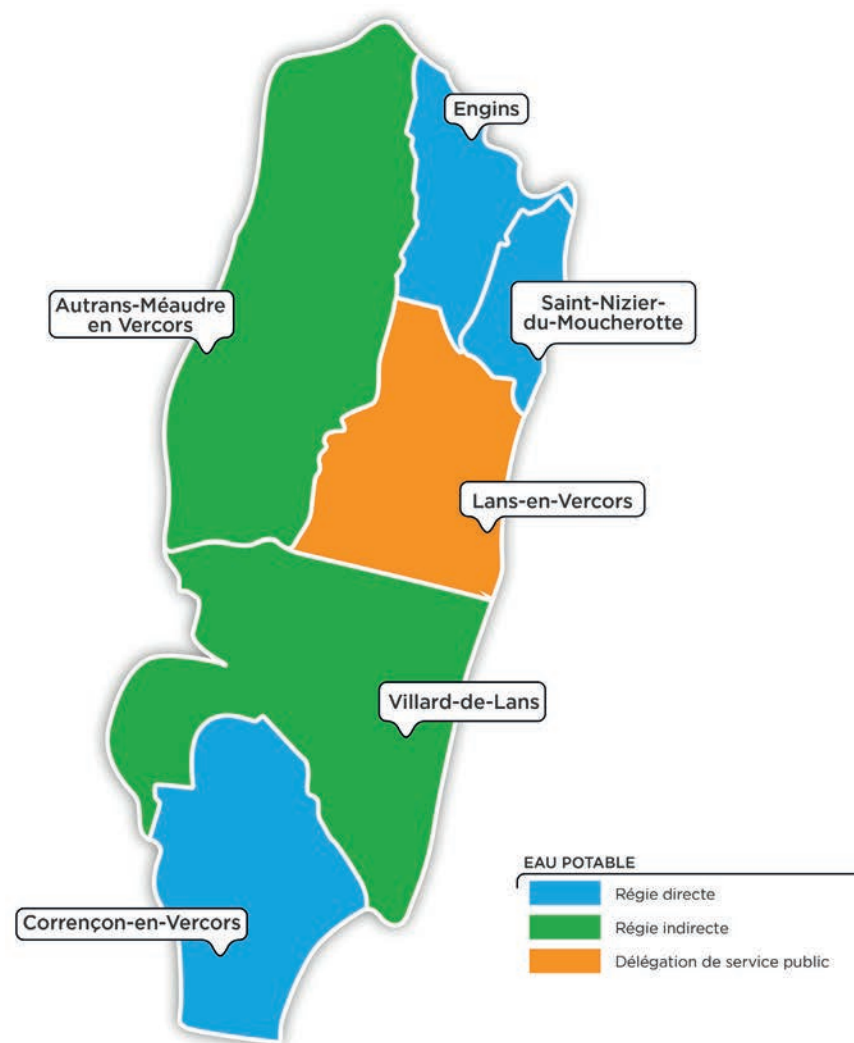
C'est la manière dont est géré un service d'une collectivité, sur le territoire en 2024 trois modes de gestion cohabitaient.

Régie directe : La collectivité gère les services publics eau et assainissement avec son propre personnel. Elle assure le quotidien du service comme l'entretien des réseaux, le dépannage, l'accueil des usagers, la facturation... Elle gère également tous les investissements : grands travaux, mise aux normes, etc.

Régie indirecte : La collectivité peut décider de confier une partie des missions du service public à une entreprise en passant un contrat de prestation. Elle reste maître de toutes les décisions même si au quotidien c'est le prestataire qui assure le travail. L'entreprise ne facture donc pas les usagers directement ; c'est la collectivité qui s'en charge. Cette dernière gère également tous les investissements : grands travaux, mise aux normes, etc. Le prestataire pour les communes de Autrans-Méaudre en Vercors et Villard de Lans est la société Véolia avec un contrat prenant fin le 31 décembre 2026.

Délégation de service public : La collectivité délègue à une entreprise la gestion des services publics d'eau et d'assainissement. Il existe deux sortes de délégations de service public : l'affermage et la concession. Dans l'affermage, l'entreprise est chargée du travail quotidien et des petites réparations mais les grands investissements restent à la charge de la collectivité. Dans la concession, l'entreprise prend en charge le travail quotidien et les grands investissements.

Le délégataire du contrat, par affermage, pour la commune de Lans-en-Vercors est la société Véolia avec un contrat de 6 ans prenant fin le 31 mars 2027.



LES ABONNÉS ET CONSOMMATIONS

Le territoire par son attractivité saisonnière induit de grande variation de consommation d'eau potable et explique la grande différence entre le nombre d'abonnés et le nombre d'habitants desservis, en sachant que ceux considérés habitants résident à l'année sur le plateau.

Par exemple, la commune de Corrençon-en-Vercors compte 84 % de résidences secondaires (INSEE 2022), ce qui influence fortement le service



0,08 %

Le taux moyen de renouvellement
des réseaux d'eau potable
pour le territoire de la CCMV

	Autrans-Méaudre en-Vercors	Corrençon en-Vercors	Engins	Lans en-Vercors	Saint-Nizier du Moucherotte	Villard de-Lans	Communauté de commune
Nombre abonnés	1 988	1 103	207	1 541	551	3 062	8 452
Nombre habitants desservis	3 178	383	453	2 788	1 135	4 537	12 474
Linéaire de réseau	81 km	37 km	13 km	55 km	20 km	67 km	273 km
Volume produit en eau potable (m³)	410 677	120 955	32 121	263 119	69 335	964 046	1 860 253
Rendement	78 %	81 %	90 %	83 %	66 %	72 %	78 %



Qu'est-ce que le rendement : c'est un indicateur de performance qui mesure l'efficacité du réseau de distribution d'eau potable. Il correspond à la différence entre la différence du volume d'eau facturé et du volume d'eau prélevé. Celui-ci est considéré comme satisfaisant lorsqu'il est supérieur à 80%



84 %

Au 1er janvier 2024
le rendement moyen en France



INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

	Barème	2024
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236 Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
VP.237 Existence de mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomposés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	4
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	10	10
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	5	4
Total des Parties A et B	45	43
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomposés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	2
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	3
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	7
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0,0
Total (indicateur P103.2B)	120	90

Le réseau d'eau potable est le système qui permet d'acheminer l'eau de la source jusqu'aux habitations.

INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN RÉSEAU

4,2 m³
par km
par jour
en moyenne pour la ccmv



INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

5,5 m³
par km
par jour
en moyenne pour la ccmv

Ces deux indicateurs permettent d'évaluer les pertes globales, qu'elles soient physiques ou administratives, et de cibler les travaux d'amélioration de l'étanchéité du réseau.



97
fuites réparées en 2024

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La communauté de communes regroupe **7 925 abonnés** au service d'assainissement. Parmi eux, 7 297 abonnés, représentant environ 10 870 habitants en résidence principale, sont rattachés à la station d'épuration de Fenat (STEP de Fenat).

Les eaux usées des communes suivantes sont traitées à cette station :

- Autrans-Méaudre-en-Vercors
- Corrençon-en-Vercors
- Lans-en-Vercors
- Villard-de-Lans

En revanche, les effluents des communes de Saint-Nizier-du-Moucherotte et Engins sont dirigés vers l'unité de traitement d'Aquapole gérée par Grenoble Alpes Métropole, située hors du territoire de la communauté. Les données relatives à ces deux communes seront donc seulement brièvement abordées dans le présent RPQS, en raison de leur externalisation.



LA STATION D'ÉPURATION DE FENAT

44 500 équivalents habitant*

Capacité nominale de la station

204 tonnes

Quantité de boues produites et évacuées
(100% évacuées selon des filières conformes à la réglementation)

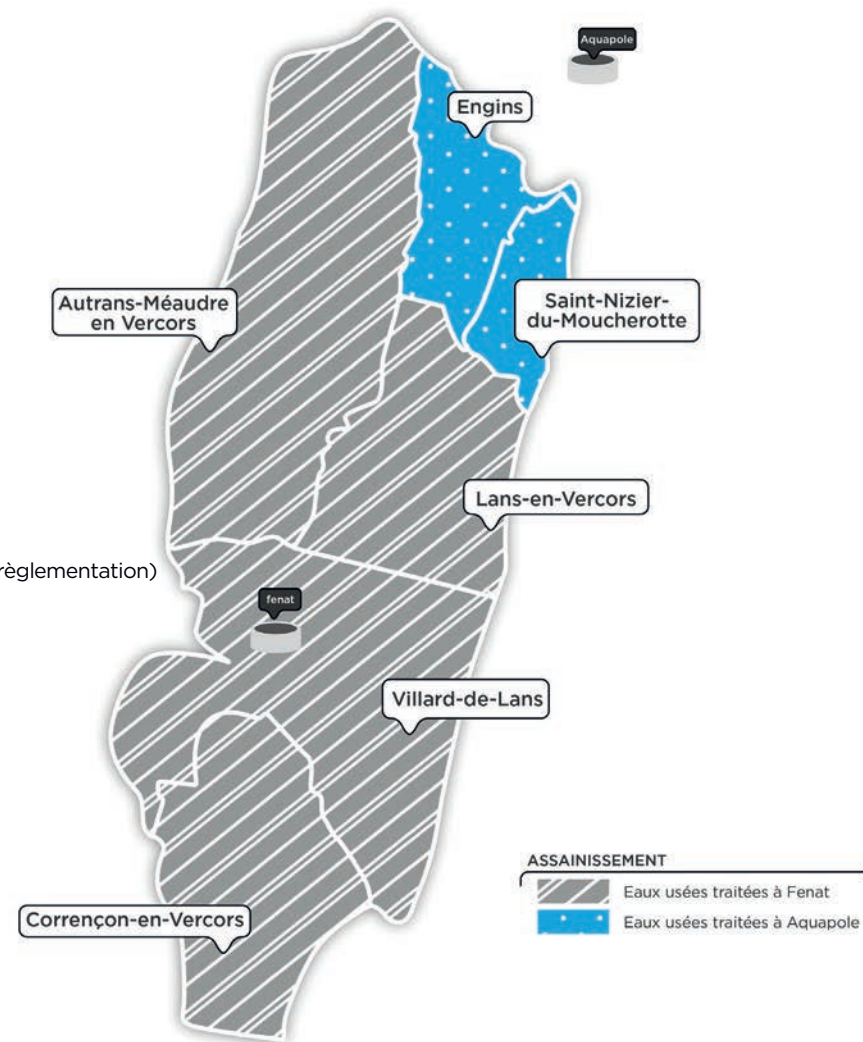
483 000 kWh

Production d'électricité par cogénération

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Contrat d'exploitation avec Sogea Rhône Alpes pour la Station de Traitement des Eaux Usées de Fenat avec une sous-traitance par Véolia pour les réseaux de transport d'eaux usées

Date de fin de contrat: **1^{er} avril 2025**
prolongé jusqu'au **30 septembre 2025**



* 31 100 équivalents habitant pour les eaux usées domestiques (population + tourisme) + 7 600 équivalents habitant pour les eaux pluviales + 5 800 équivalents habitants pour l'activité économique

LES ABONNÉS ET CONSOMMATIONS

	Autrans-Méaudre en-Vercors	Corrençon en-Vercors	Lans en-Vercors	Villard de-Lans	STEP Fenat
Nombre abonnés 2023	1 984	1 083	1 225	2 993	7 285
Nombre abonnés 2024	1 998	1 097	1 269	3 006	7 297
Nombre habitants desservis	3 178	368	2 788	4 537	10 871
Linéaire de réseau séparatif	45,4 km	12,3 km	33 km	47,2 km	137,9 km
Linéaire de réseau unitaire	6,9 km	---	0,1 km	2,9 km	9,9 km

En 2024, le nombre d'abonnés est de 184 pour Engins et de 444 pour Saint-Nizier-du-Moucherotte.



Taux moyen
de renouvellement
de **0.01% pour la CCMV**

avec en 2024
un taux de 6,18%
à Saint-Nizier-du-Moucherotte
suite à la reprise des travaux
engagés par la commune

Une fois traitées, les eaux usées
sont restituées au milieu naturel :

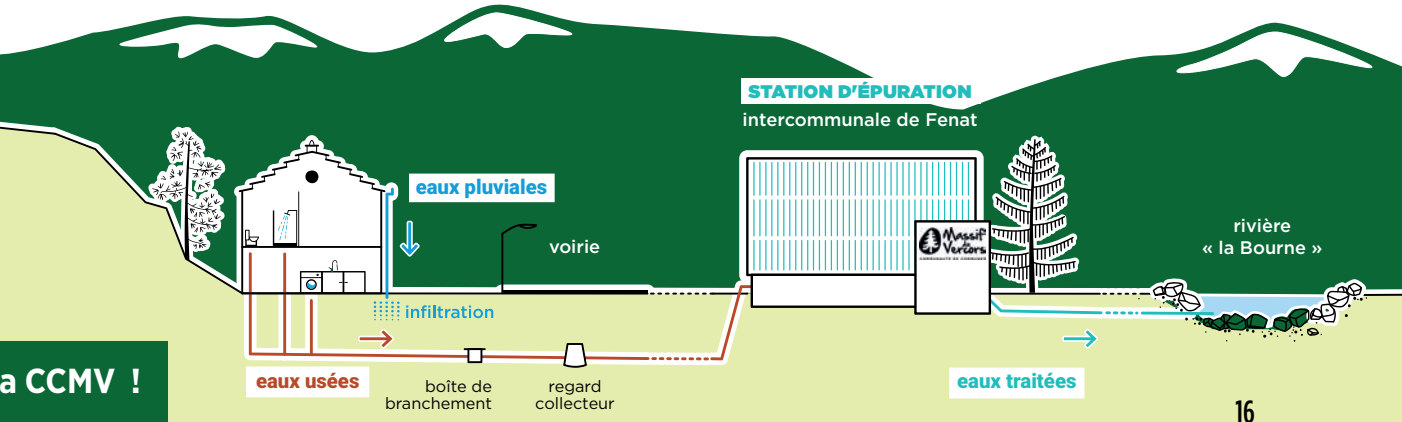
Pour la station d'épuration de Fenat,
elles sont rejetées dans la rivière La Bourne

Pour la station Aquapole, elles sont déversées
dans la rivière Isère.

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU UNITAIRE ?

Il s'agit d'un réseau qui collecte à la fois les eaux usées domestiques et les eaux de pluie. La problématique de ce type de réseau réside dans le fait que les eaux pluviales, en arrivant à la station d'épuration, sont également traitées. Cela entraîne une consommation d'énergie supplémentaire et peut provoquer des débordements du réseau en cas de fortes précipitations.

 **Que faire ? Faites contrôler votre réseau par la CCMV !**



INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

	Valeur	2024
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	5
Commentaire : Schéma directeur d'assainissement à jour et diagnostic permanent en cours de montage		
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	96%	
Commentaire : Amélioré grâce au le schéma directeur (SDA)		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10%	0
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	21%	0
Commentaire : Amélioré grâce au schéma directeur		
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	10
Commentaire : A jour avec la réalisation du schéma directeur (SDA)		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	-	30



Stop aux lingettes dans les WC !
Elles bouchent les canalisations
privées, abîment les installations,
surchargent les équipements publics
et cassent les pompes



Traçage des écoulements des eaux usées

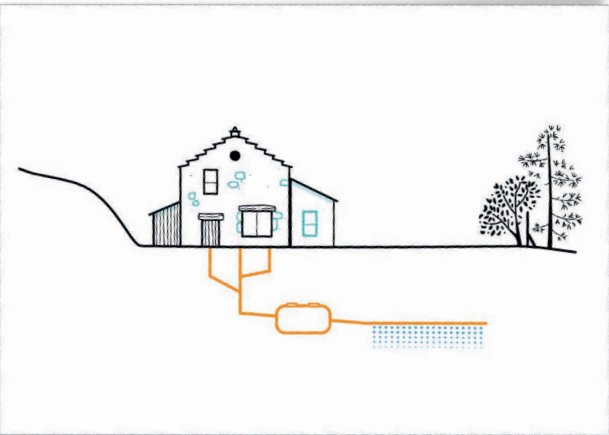
La PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) sera collectée à partir de 2025 pour les raccordements de 2024

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Ce service a pour objectif de contrôler les installations d'assainissement non collectif — principalement les fosses septiques — présentes sur le territoire. Il vise à accompagner les usagers en leur apportant des conseils et, le cas échéant, en leur prescrivant des recommandations pour mettre leur système aux normes.

La communauté de communes accorde un délai de 12 mois aux usagers pour effectuer les travaux de mise en conformité à la suite d'un contrôle. En l'absence de réalisation des travaux dans ce délai, une redevance d'assainissement majorée pourra être appliquée.

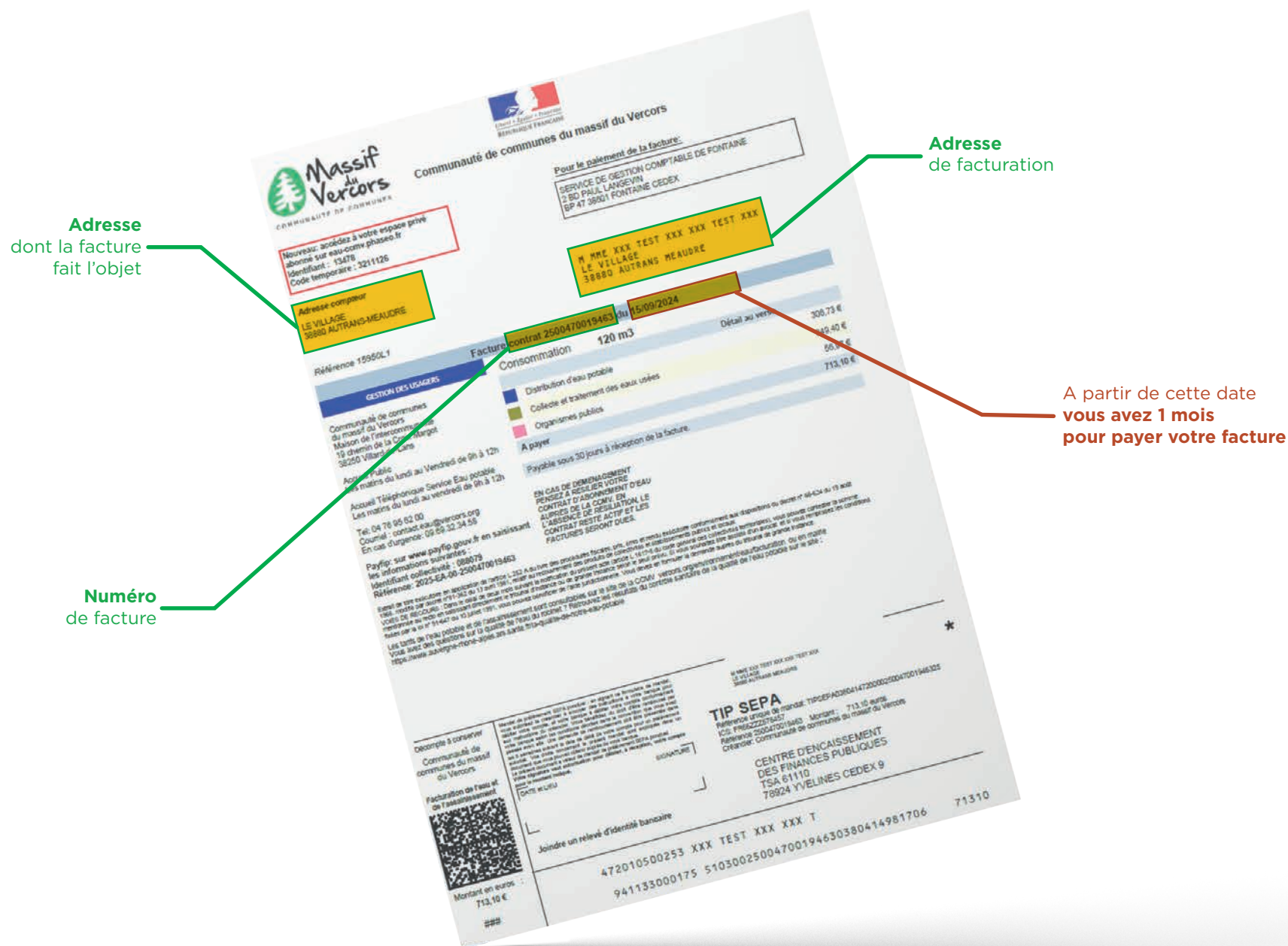
Le territoire compte environ 400 habitations ou structures ayant un assainissement non collectif, pour un taux de conformité d'environ 21%, la CCMV met en place depuis 2024 des contrôles périodiques afin d'améliorer la conformité des installations pour la préservation de l'environnement.



Diagnostic initial	150 €
Contrôle vente	150 €
Contrôle conception	130 €
Contrôle conception nouvelle instruction suite à modification de projet conception	50 €
Contrôle d'exécution	150 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	120 €
Refus de visite ou absence au rendez-vous	50 €

Une plaquette explicative est disponible à l'accueil de la Maison de l'intercommunalité. Elle présente aux usagers les démarches à suivre en cas de vente, de réhabilitation ou de contrôle périodique.

COMPRENDRE SA FACTURE



Numéro
de compteur

Date de la relève du compteur

chaque année votre relève est effectuée par un agent ou par télérelève, cela consiste à relever le volume d'eau consommé

Part fixe

Part variable

Part fixe

Part variable



Lors de votre appel,
merci de préparer
votre numéro de compteur



**Simplifiez-vous la vie
choisissez la mensualisation !**

Vous pouvez choisir entre
le prélèvement à échéance
Prélèvement automatique à chaque facture
ou
la mensualisation
prélèvement en 9 échéances



En annexe
retrouvez les factures types
pour chaque commune

Organismes publics
Depuis le 1er janvier 2025,
trois nouvelles redevances sont
créées et reversées à l'Agence de
l'eau. Elles permettent de financer
les actions de préservation de l'eau
et sa gestion en prenant en compte
la performance des services d'eau
potable et d'assainissement

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Relevé	Niveau	Compteur	Date	Information sur le relevé	Manuel	Automatique
121545	0	120	0	31/12/2024			
121545	120	120	0	31/12/2024			
121545	120	120	0	31/12/2024			

Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable			290,74 €			306,73 €
Abonnement Eau	1 An	130 €	130,00 €	6,5 %	7,15 €	137,15 €
Consommation Eau jusqu'à 120 m3	120 m3	1,25 €	150,00 €	5,5 %	8,25 €	158,25 €
Redevance prélèvement - Agence de l'eau	120 m3	0,0895 €	10,74 €	5,5 %	0,59 €	11,33 €
Collecte et traitement des eaux usées			349,40 €			365,00 €
Abonnement Assainissement	1 An	155 €	155,00 €	0,0 %	0,00 €	155,00 €
Consommation Assainissement	120 m3	1,62 €	194,40 €	0,0 %	0,00 €	194,40 €
Organismes publics			64,00 €			66,07 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	120 m3	0,29 €	34,80 €	5,5 %	1,91 €	36,71 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	120 m3	0,16 €	19,20 €	5,5 %	1,06 €	20,26 €
TOTAL DE LA FACTURE			694,14 €			713,10 €

Prix au litre: 0,00351 € (hors abonnement)
Le prix du litre d'eau comprend toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture au litre et est retranscrit dans le détail des consommations mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "hors abonnement".

MODALITES DE REGLEMENT :
 • Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur internet avec paiement par mandat - voir modalités au verso
 • Par virement au C.C.U.V. de l'Agence de l'eau - voir modalités au verso
 • Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
 • Par chèque à l'ordre du Trésor public accompagné du coupon d'acompte joint, remis au jour de la date de la facture, au Trésor public ou au Trésor public de votre commune.
 • Par TPE en envoyant la somme de 200 € ou en carte bancaire, remis au Trésor public ou au Trésor public de votre commune.
 • En espèces (dans la limite de 200 €) ou en carte bancaire, remis au Trésor public ou au Trésor public de votre commune.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE Paiement :
 Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le détail de votre facture, adressez-vous à la CCU.V. Vous pouvez également adresser vos réclamations au Trésor public de votre commune.
 Réclamations : Si vous avez une réclamation relative à la facture, adressez-vous à la CCU.V. Vous pouvez également adresser vos réclamations au Trésor public de votre commune.
 Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, après des justificatifs de votre situation, au Trésor public de votre commune.

MEDiation LITIGE : Si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre le litige. Avant saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non saisir la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du tribunal si vous n'avez pas à mettre fin au litige (<http://www.mediateur-eau.fr/>).

ELEMENTS FINANCIERS

EAU POTABLE

Créances irrécouvrables :

1 158,07 € CCMV
57 € Veolia Lans en Vercors DSP

Taux impayés facture 2023

Non concerné, recettes perçues par les communes avant transfert

		Exercice 2024
Encours de dette au 31 décembre 2024		897 229 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	52 771 €
	En intérêts	27 800 €

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 0 €

Durée d'extinction de la dette du service eau potable : 1 an

Schéma directeur 142 opérations sur 15 ans
pour un **montant indicatif de 24 070 715,58 € HT**

ASSAINISSEMENT

Créances irrécouvrables :

3 159 € (3) Véolia Lans en Vercors DSP

Taux impayés facture 2023: 0 €

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de dette au 31 décembre 2024		13 190 078 €	17 826 916 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	660 511 €	1 007 349 €
	En intérêts	327 404 €	334 324 €

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 628 158,67 €

Durée d'extinction de la dette du service assainissement : 10 ans

Schéma directeur 112 opérations sur 15 ans
pour un **montant indicatif de 16 300 000 € HT**

Qu'est-ce qu'un schéma directeur ?

Le schéma directeur est un document de planification stratégique à moyen et long terme. Il permet de définir les orientations et les priorités en matière d'aménagement ou d'équipements, en identifiant les travaux à réaliser en priorité afin de garantir un service de qualité à l'ensemble des usagers.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

Commune	Descriptif	Montant de l'opération € HT
Autrans-Méaudre en Vercors	Lancement de l'étude sur la ressource du Trou Qui Souffle, projet d'étude porté par la commune avant le transfert	50 000 € ²
Autrans-Méaudre en Vercors	Reprise du branchement d'eaux usées WC public	7 737 €
Autrans-Méaudre en Vercors	Investigations du réseau d'eaux usées route de la Sure	interne
Engins	Campagne de mesure sur le réseau d'eaux usées	22 580 € ³
Engins	Essais à la fumée	4 760 €
Engins	Renouvellement de 10 mètres linéaire route de Villard suite à une casse du réseau d'eaux usées	7 000 €
Engins	Investigations du réseau d'eaux usées	interne
Lans-en-Vercors	Renouvellement de 95 mètres linéaires de réseau d'eau potable, mise en place d'un poteau incendie et extension de 75 mètres linéaires réseau d'eaux pluviales chemin de Rochefort	56 120 €
Saint-Nizier-du-Moucherotte	Reprise et finalisation de l'extension du réseau d'eaux usées de 170 mètres linéaires chemin de la Chaussère, travaux engagés par la commune	37 000 €
Saint-Nizier-du-Moucherotte	Reprise et finalisation du renouvellement du réseau d'eaux usées sur 690 mètres linéaires rue du télécabine la Roche, travaux engagés par la commune	68 652 €
Villard-de-Lans	Renouvellement de 120 mètres linéaires route des Vières suite à une casse du réseau d'eaux usées	45 640 €
Villard-de-Lans	Renouvellement de 70 mètres linéaires au Verdoux suite à une casse du réseau d'eaux usées	24 928 €
Villard-de-Lans	Renouvellement de 40 mètres linéaires à proximité de l'avenue des Sagnes (dessous la piscine) suite à une casse du réseau d'eaux usées	29 320 €
Villard-de-Lans	Finalisation du renouvellement de 190 mètres linéaires de réseau d'eaux usées et 125 mètres linéaires de réseau d'eau potable	165 000 € ⁴
Villard-de-Lans	Reprise et finalisation des travaux engagés par la commune Rue Pouteil Noble : Renouvellement de 248 mètres linéaires de réseau d'eau potable et mise en séparatif des réseaux d'eaux usées sur 170 mètres linéaires	114 909 €
Villard-de-Lans	Reprise et finalisation des travaux engagés par la commune Impasse des Gauchets : Renouvellement de 240 mètres linéaires de réseau d'eau potable	84 694 €
Villard-de-Lans	Reprise et finalisation des travaux engagés par la commune Chemin de l'écluse : Renouvellement de 125 mètres linéaires de réseau d'eau potable et renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'eaux usées sur 110 mètres linéaires	86 653 €

Le tableau ci-dessous reprends les chantiers principaux de 2024 sur lesquelles le service d'eau potable et d'assainissement a travaillé

² Subvention de l'agence de l'eau à 50 % et du département à 15 %

³ Subvention de l'agence de l'eau à 50 %

⁴ Subvention de l'agence de l'eau à 15 % pour l'assainissement

Plus de 50 opérations
(Travaux et investigations)
inférieur à 5 000 €

PERSPECTIVES 2025

**Nouveau marché
de contrat d'exploitation
de la station d'épuration**

**Préparation des futurs
travaux du digesteur,
étude en 2025 et
réalisation en 2026**

**L'étude du Trou
qui souffle à
Autrans-Méaudre-en-Vercors
se poursuit, avec des
résultats attendus en 2026**

**Un règlement unique pour
toutes les communes du
territoire sera mis en place
en 2025 afin d'harmoniser
les règles pour l'ensemble
des usagers**

**Choix du mode de gestion :
la CCMV souhaite
l'uniformiser pour les six
communes du territoire**

**Travaux
du déversoir
d'orage
des Traverses
à Corrençon
-en-Vercors**

**Travaux
Camp d'Ambel
et
Balmette
à Villard de Lans**

**Diagnostic
de l'état du système
d'assainissement
de Saint-Nizier-
du-Moucherotte**

**Travaux route du Mas :
renouvellement de la
conduite d'eau potable et
extension du réseau
d'assainissement**



ANNEXES

Table des matières des Annexes

1.	Mode de gestion.....	27
2.	Factures pour chaque commune	27
1.	Autrans-Méaudre en Vercors.....	27
2.	Corrençon-en-Vercors	32
3.	Engins.....	34
4.	Lans-en-Vercors	36
5.	Saint-Nizier-du-Moucherotte	37
6.	Villard-de-Lans.....	39
3.	Eau Potable	41
1.	Indicateurs descriptifs des services	41
	D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	41
	D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	41
	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service.....	41
2.	Indicateurs de performance	41
	P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	41
	P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.....	41
	P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	42
	P104.3 Rendement du réseau de distribution	42
	P105.3 Indice des volumes non comptés	42
	P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	42
	P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	42
	P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	42
	P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité ...	43
	P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés	43
	P152.1 Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	43
	P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	43
	P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	43
	P155.1 Taux de réclamation	43
4.	Assainissement collectif	43
1.	Indicateurs descriptifs des services	43

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	43
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	43
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	43
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	43
2. Indicateurs de performance	44
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	44
P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	44
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	44
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	44
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	44
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	44
P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité ...	44
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	44
P252.2 Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	44
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	45
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	45
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	45
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	45
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	45
P258.1 Taux de réclamation	45
5. Assainissement non collectif	45

1. Mode de gestion

Le tableau ci-dessous reprend le mode de gestion pour chaque commune du territoire.

Mode de gestion 2024						
Commune	Gestionnaire eau potable		Gestionnaire assainissement collectif			ANC
	Production et transfert	Distribution en eau	Collecte	Transit	Traitement	
Autrans-Méaudre en Vercors	CCMV + Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Sogea	CCMV
Corrençon-en-Vercors	Commune par convention + Véolia*	Commune par convention	Commune par convention	CCMV + Véolia	CCMV + Sogea	CCMV
Engins	Commune par convention + Véolia*	Commune par convention	Commune par convention	CCMV + Véolia	Grenoble Alpes Métropole	CCMV
Lans-en-Vercors	Véolia	Véolia	Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Sogea	CCMV
Saint-Nizier-du-Moucherotte	Commune par convention + Véolia*	Commune par convention	Commune par convention	CCMV + Véolia	Grenoble Alpes Métropole	CCMV
Villard-de-Lans	CCMV + Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Véolia	CCMV + Sogea	CCMV

* contrat de maintenance

2. Factures pour chaque commune

1. Autrans-Méaudre en Vercors

Autrans

Nouveau: accédez à votre espace privé abonné sur eau-ccmv.phaseo.fr
Identifiant : 13478
Code temporaire : 3211126

Pour le paiement de la facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINE
2 BD PAUL LANGEVIN
BP 47 38601 FONTAINE CEDEX

Adresse compteur

LE VILLAGE
38880 AUTRANS-MEAUDRE

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
LE VILLAGE
38880 AUTRANS MEAUDRE

Référence 15950L1

Facture contrat 2500470019463 du 15/09/2024

GESTION DES USAGERS

Consommation 120 m3

Détail au verso

Communauté de communes
du massif du Vercors
Maison de l'intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

Distribution d'eau potable	306,73 €
Collecte et traitement des eaux usées	349,40 €
Organismes publics	56,97 €
A payer	713,10 €

Accueil Public
Les matins du lundi au Vendredi de 9h à 12h

Payable sous 30 jours à réception de la facture.

Accueil Téléphonique Service Eau potable
Les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 76 95 62 00
Courriel: contact.eau@vercors.org
En cas d'urgence: 09.69.32.34.58

**EN CAS DE DEMENAGEMENT
PENSEZ A RESILIER VOTRE
CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU
AUPRES DE LA CCMV. EN
L'ABSENCE DE RESILIATION, LE
CONTRAT RESTE ACTIF ET LES
FACTURES SERONT DUES.**

Paylip: sur www.paylip.gouv.fr en saisissant
les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 088079
Référence: 2025-EA-00-2500470019463

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 86-824 du 19 août 1986, modifié par décret n° 91-362 du 13 avril 1991, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance ou de grande instance selon le seul prévu. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont consultables sur le site de la CCMV vercors.org/environnement/eau/facturation ou en mairie.
Vous avez des questions sur la qualité de l'eau du robinet ? Retrouvez les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sur le site : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.santefr/la-qualite-de-notre-eau-potable>

Décompte à conserver
Communauté de
communes du massif
du Vercors

Facturation de l'eau et
de l'assainissement



Montant en euros :
713,10 €

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
LE VILLAGE
38880 AUTRANS MEAUDRE

★

TIP SEPA

Référence unique de mandat: TIPSEPA0380414720000250047001946325
ICS: FR66ZZZ576457
Référence 2500470019463 Montant: 713,10 euros
Créancier: Communauté de communes du massif du Vercors

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

472010500253 XXX TEST XXX XXX T

941133000175 51030025004700194630380414981706 71310

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Conso	Date	Information sur le relevé
101846	0	120	120	31/12/2024	
101846	120	120	0	30/08/2025	Manuel
101846	120	120	0	20/08/2025	Manuel

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
Base TVA	290,74 €	0,00 €
TVA à 0,0%	290,74 €	0,00 €

	Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable				290,74 €			306,73 €
Abonnement Eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	130 €	130,00 €	5,5 %	7,15 €	137,15 €
Consommation Eau Jusqu'à 120 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	1,25 €	150,00 €	5,5 %	8,25 €	158,25 €
Redevance prélèvement - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,0895 €	10,74 €	5,5 %	0,59 €	11,33 €
Collecte et traitement des eaux usées				349,40 €			349,40 €
Abonnement assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	155 €	155,00 €	0,0 %	0,00 €	155,00 €
Consommation Assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	1,62 €	194,40 €	0,0 %	0,00 €	194,40 €
Organismes publics				54,00 €			56,97 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,29 €	34,80 €	5,5 %	1,91 €	36,71 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,16 €	19,20 €	5,5 %	1,06 €	20,26 €
TOTAL DE LA FACTURE				694,14 €		18,96 €	713,10 €

Prix au litre: 0.00351 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

MODALITES DE REGLEMENT :

- * Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur internet www.payfil.gov.fr : voir modalités au recto
- * Par virement au SGC de Fontaine BIC: BDFRPPROCT - IBAN: FR753000100419E382000000004
- * Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
- * Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon ci-dessous dans l'enveloppe jointe.
- * Par TIP en renvoyant le coupon ci-dessous signé et daté dans l'enveloppe jointe. (joindre un RUB pour le premier envoi).
- * En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Retrouver l'ensemble des commerçants agréés au paiement des factures publiques sur <https://www.impots.gov.fr/paiement-de-proximité>).

TABAC LOTO PRESSE - PLACE JULIEN BERTRAND 38890 AUTRANS MEAUDRE

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous à la CCMV.

Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à la CCMV. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le TRESOR PUBLIC de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au TRESOR PUBLIC.

MEDIATION LITIGE : si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-l'eau.asp>).



Communauté de communes du massif du Vercors

Nouveau: accédez à votre espace privé
abonné sur eau-ccmv.phaseo.fr
Identifiant : 13478
Code temporaire : 3211126

Pour le paiement de la facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINE
2 BD PAUL LANGEVIN
BP 47 38601 FONTAINE CEDEX

Adresse compteur

LE VILLAGE
38112 AUTRANS-MEAUDRE

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
LE VILLAGE
38112 AUTRANS MEAUDRE

Référence 15950L1

Facture contrat 2500470019463 du 15/09/2024

GESTION DES USAGERS

Consommation 120 m3

Détail au verso

Communauté de communes
du massif du Vercors
Maison de l'intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

Accueil Public
Les matins du lundi au Vendredi de 9h à 12h

Accueil Téléphonique Service Eau potable
Les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 76 95 62 00
Courriel: contact.eau@vercors.org
En cas d'urgence: 09.69.32.34.58

Paylip: sur www.paylip.gouv.fr en saisissant
les informations suivantes:
Identifiant collectivité : 088079
Référence: 2025-EA-00-2500470019463

Distribution d'eau potable		306,73 €
Collecte et traitement des eaux usées		270,00 €
Organismes publics		56,97 €
A payer		633,70 €

Payable sous 30 jours à réception de la facture.

**EN CAS DE DEMENAGEMENT
PENSEZ A RESILIER VOTRE
CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU
AUPRES DE LA CCMV. EN
L'ABSENCE DE RESILIATION, LE
CONTRAT RESTE ACTIF ET LES
FACTURES SERONT DUES.**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance ou de grande instance selon le seul prévu. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat, et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont consultables sur le site de la CCMV vercors.org/environnement/eau/facturation ou en mairie.
Vous avez des questions sur la qualité de l'eau du robinet ? Retrouvez les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sur le site :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-notre-eau-potable>

Décompte à conserver

Communauté de communes du massif du Vercors

Facturation de l'eau et de l'assainissement



Montant en euros : 633,70 €

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
LE VILLAGE
38112 AUTRANS MEAUDRE

★

TIP SEPA

Référence unique de mandat: TIPSEPA0380414720000250047001946325
ICS: FR66ZZZ576457
Référence: 2500470019463 Montant: 633,70 euros
Créancier: Communauté de communes du massif du Vercors

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

472010500253 XXX TEST XXX XXX T

941133000175 51030025004700194630380414996706 63370

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Conso	Date	Information sur le relevé
101846	0	120	120	31/12/2024	
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel
101846	120	120	0	20/06/2025	Manuel

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
Sans TVA	270,00 €	0,00 €
TVA à 5,5%	240,74 €	13,33 €

	Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable				290,74 €			306,73 €
Abonnement Eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	130 €	130,00 €	5,5 %	7,15 €	137,15 €
Consommation Eau jusqu'à 120 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	1,25 €	150,00 €	5,5 %	8,25 €	158,25 €
Redevance prélèvement - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,0895 €	10,74 €	5,5 %	0,59 €	11,33 €
Collecte et traitement des eaux usées				270,00 €			270,00 €
Abonnement assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	120 €	120,00 €	0,0 %	0,00 €	120,00 €
Consommation Assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	1,25 €	150,00 €	0,0 %	0,00 €	150,00 €
Organismes publics				54,00 €			56,97 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,29 €	34,80 €	5,5 %	1,91 €	36,71 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,16 €	19,20 €	5,5 %	1,06 €	20,26 €
TOTAL DE LA FACTURE				614,74 €		18,96 €	633,70 €

Prix au litre: 0.00314 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

MODALITES DE REGLEMENT :

- * Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur internet www.payfp.gouv.fr : voir modalités au recto
- * Par virement au SGC de Fontaine Blic: BDFEFPPOCT - IBAN: FR763000100419E38200000004
- * Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
- * Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon ci-dessous dans l'enveloppe jointe.
- * Par TIP en renvoyant le coupon ci-dessous signé et daté dans l'enveloppe jointe. (joindre un RIB pour le premier envoi).
- * En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Retrouver l'ensemble des commerçants agréés au paiement des factures publiques sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

TABAC LOTO PRESSE - PLACE JULIEN BERTRAND 58860 AUTRANS MEAUDRE

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous à la CCMV.
Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à la CCMV. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le TRESOR PUBLIC de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au TRESOR PUBLIC

MEDIATION LITIGE : si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-leau.asp>).

2. Corrençon-en-Vercors



Communauté de communes du massif du Vercors

Nouveau: accédez à votre espace privé
abonné sur eau-ccmv.phaseo.fr
Identifiant : 13478
Code temporaire : 3211126

Pour le paiement de la facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINE
2 BD PAUL LANGEVIN
BP 47 38601 FONTAINE CEDEX

Adresse compteur

IMPASSE DU LAUZET
38250 CORRENÇON-EN-VERCORS

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
IMPASSE DU LAUZET
38250 CORRENÇON EN VERCORS

Référence 15950L1

Facture contrat 2500470019463 du 15/09/2024

GESTION DES USAGERS

Consommation 120 m3

Détail au verso

Communauté de communes
du massif du Vercors
Maison de l'intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

Accueil Public
Les matins du lundi au Vendredi de 9h à 12h

Accueil Téléphonique Service Eau potable
Les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 76 95 62 00
Courriel : contact.eau@vercors.org
En cas d'urgence: 09.69.32.34.58

Paylip: sur www.paylip.gouv.fr en saisissant
les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 088079
Référence: 2025-EA-00-2500470019463

Distribution d'eau potable	212,06 €
Collecte et traitement des eaux usées	256,20 €
Organismes publics	56,97 €
A payer	525,23 €

Payable sous 30 jours à réception de la facture.

**EN CAS DE DEMENAGEMENT
PENSEZ A RESILIER VOTRE
CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU
AUPRES DE LA CCMV. EN
L'ABSENCE DE RESILIATION, LE
CONTRAT RESTE ACTIF ET LES
FACTURES SERONT DUES.**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance ou de grande instance selon le seul prévu. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat, et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont consultables sur le site de la CCMV vercors.org/environnement/eau/tauxclaturation ou en mairie.
Vous avez des questions sur la qualité de l'eau du robinet ? Retrouvez les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sur le site :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-notre-eau-potable>

Décompte à conserver
Communauté de
communes du massif
du Vercors

Facturation de l'eau et
de l'assainissement



Montant en euros :
525,23 €
###

Mandat de prélèvement SEPA postal : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de créancier. Vous bénéficiez de droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postal. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
IMPASSE DU LAUZET
38250 CORRENÇON EN VERCORS

★

TIP SEPA

Référence unique de mandat: TIPSEPA0380414720000250047001946325
ICB: FR66ZZZ576457
Référence: 2500470019463 Montant: 525,23 euros
Créancier: Communauté de communes du massif du Vercors

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 81110
78924 YVELINES CEDEX 9

472010500253 XXX TEST XXX XXX T

941133000175 51030025004700194630380414986706 52523

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Conso	Date	Information sur le relevé
101846	0	120	120	31/12/2024	
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
Sans TVA	201,20 €	0,00 €
TVA à 5,5%	201,20 €	11,08 €

	Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable				201,00 €			212,06 €
Abonnement Eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	99 €	99,00 €	5,5 %	5,45 €	104,45 €
Consommation Eau de 0 à 1499 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,85 €	102,00 €	5,5 %	5,61 €	107,61 €
Collecte et traitement des eaux usées				256,20 €			256,20 €
Abonnement assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	99 €	99,00 €	0,0 %	0,00 €	99,00 €
Consommation Assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	1,31 €	157,20 €	0,0 %	0,00 €	157,20 €
Organismes publics				54,00 €			56,97 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,29 €	34,80 €	5,5 %	1,91 €	36,71 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,16 €	19,20 €	5,5 %	1,06 €	20,26 €
TOTAL DE LA FACTURE				511,20 €		14,03 €	525,23 €

Prix au litre: 0.00268 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

MODALITES DE REGLEMENT :

- * Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur internet www.payfp.gouv.fr : voir modalités au recto
- * Par virement au SGC de Fontaine BIC: BOFEFRPPCT - IBAN: FR763000100419E382000000004
- * Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
- * Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon ci-dessous dans l'enveloppe jointe.
- * Par TIP en renvoyant le coupon ci-dessous signé et daté dans l'enveloppe jointe. (Joindre un RIB pour le premier envoi).
- * En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un bureau de poste ou partenaire agréé (Retrouver l'ensemble des commerçants agréés au paiement des factures publiques sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

TABAC LOTO PRESSE - PLACE JULIEN BERTRAND 38860 AUTRANS MEAUDRE

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous à la CCMV.

Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à la CCMV. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le TRESOR PUBLIC de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du Juge judiciaire.

Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au TRESOR PUBLIC.

MEDIATION LITIGE : si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-leau.asp>).

3. Engins



Communauté de communes du massif du Vercors

Nouveau: accédez à votre espace privé
abonné sur eau-ccmv.phaseo.fr
Identifiant : 13478
Code temporaire : 3211126

Pour le paiement de la facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINE
2 BD PAUL LANGEVIN
BP 47 38601 FONTAINE CEDEX

Adresse compteur

CHEMIN DE LA PATACHE
38360 ENGIS

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
CHEMIN DE LA PATACHE
38360 ENGIS

Référence 15950L1

Facture contrat 2500470019463 du 15/09/2024

GESTION DES USAGERS

Consommation 120 m3

Détail au verso

Communauté de communes
du massif du Vercors
Maison de l'Intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

Accueil Public
Les matins du lundi au Vendredi de 9h à 12h

Accueil Téléphonique Service Eau potable
Les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 76 95 62 00
Courriel : contact.eau@vercors.org
En cas d'urgence: 09.69.32.34.58

Paylip: sur www.paylip.gouv.fr en saisissant
les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 088079
Référence: 2025-EA-00-2500470019463

Distribution d'eau potable	265,02 €
Collecte et traitement des eaux usées	325,40 €
Organismes publics	56,97 €
A payer	647,39 €

Payable sous 30 jours à réception de la facture.

**EN CAS DE DEMENAGEMENT
PENSEZ A RESILIER VOTRE
CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU
AUPRES DE LA CCMV. EN
L'ABSENCE DE RESILIATION, LE
CONTRAT RESTE ACTIF ET LES
FACTURES SERONT DUES.**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance ou de grande instance selon le seul prévu. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat, et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont consultables sur le site de la CCMV vercors.org/environnement/eau/tauxclaturation ou en mairie.
Vous avez des questions sur la qualité de l'eau du robinet ? Retrouvez les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sur le site :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-notre-eau-potable>

Décompte à conserver
Communauté de
communes du massif
du Vercors

Facturation de l'eau et
de l'assainissement



Montant en euros :
647,39 €
###

Mandat de prélèvement SEPA postal : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de créancier. Vous bénéficiez de droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postal. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
CHEMIN DE LA PATACHE
38360 ENGIS



TIP SEPA

Référence unique de mandat: TIPSEPA038041472000250047001946325
ICB: FR66ZZ576457
Référence: 2500470019463 Montant: 647,39 euros
Créancier: Communauté de communes du massif du Vercors

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 81110
78924 YVELINES CEDEX 9

472010500253 XXX TEST XXX XXX T

941133000175 51030025004700194630380414913706 64739

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Conso	Date	Information sur le relevé
101846	0	120	120	31/12/2024	
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel
101846	120	120	0	20/06/2025	Manuel

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
Sans TVA	325,40 €	0,00 €
TVA à 5,5%	303,20 €	16,79 €

	Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable				251,20 €			265,02 €
Abonnement Eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	58 €	58,00 €	5,5 %	3,19 €	61,19 €
Consommation Eau jusqu'à 200 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	1,61 €	193,20 €	5,5 %	10,63	203,83 €
Collecte et traitement des eaux usées				325,40 €			325,40 €
Abonnement assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	46,2 €	46,20 €	0,0 %	0,00 €	46,20 €
Consommation Assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	2,3267 €	279,20 €	0,0 %	0,00 €	279,20 €
Organismes publics				54,00 €			56,97 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,29 €	34,80 €	5,5 %	1,91 €	36,71 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,16 €	19,20 €	5,5 %	1,06 €	20,26 €
TOTAL DE LA FACTURE				630,60 €		16,79 €	647,39 €

Prix au litre: 0.0045 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

MODALITES DE REGLEMENT :

- * Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur internet www.payfp.gouv.fr : voir modalités au recto
- * Par virement au SGC de Fontaine BIC: BDFEFPCCCT - IBAN: FR763000100419E382000000004
- * Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
- * Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon ci-dessous dans l'enveloppe jointe.
- * Par TIP en renvoyant le coupon ci-dessous signé et daté dans l'enveloppe jointe. (joindre un RIB pour le premier envoi).
- * En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Retrouver l'ensemble des commerçants agréés au paiement des factures publiques sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

TABAC LOTO PRESSE - PLACE JULIEN BERTRAND 38860 AUTRANS MEAUDRE

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous à la CCMV.

Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à la CCMV. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le TRESOR PUBLIC de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au TRESOR PUBLIC.

MEDIATION LITIGE : si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du Tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-leau.asp>).

4. Lans-en-Vercors

LANS EN VERCORS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			125,13	129,53	3,52%
Abonnement			35,62	35,62	0,00%
Consommation	120	0,7826	89,51	93,91	4,92%
Part communautaire			81,17	81,17	0,00%
Abonnement			44,80	44,80	0,00%
Consommation	120	0,3031	36,37	36,37	0,00%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) *	120	0,0919	8,92	11,03	23,65%
Organismes publics			34,80	51,60	48,28%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable **	120	0,0000		0,00	
Total € HT			250,02	273,33	9,32%
TVA			13,75	15,04	9,38%
Total TTC			263,77	288,37	9,33%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,20	2,40	9,09%

(*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle n'a pas été déplacée cette année. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

(**)A date d'édition du document nous n'avons pas reçu la délibération pour la redevance Performance des réseaux d'eau potable ce qui ne nous permet pas de calculer le nouveau tarif.

LANS EN VERCORS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			24,96	25,75	3,17%
Abonnement			14,03	14,04	0,07%
Consommation	120	0,0976	10,93	11,71	7,14%
Part collectivité			199,91	199,92	0,01%
Abonnement			138,71	138,72	0,01%
Consommation	120	0,5100	61,20	61,20	0,00%
Organismes publics			19,20	0,00	-100,00%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0000**		0,00	
Modernisation du réseau de collecte	120		19,20		
Total € HT			244,07	225,67	-7,54%
TVA			24,41	22,56	-7,58%
Total TTC			268,48	248,23	-7,54%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,24	2,07	-7,59%

**A date d'édition du document nous n'avons pas reçu la délibération pour la redevance Performance des systèmes d'assainissement ce qui ne nous permet pas de calculer le nouveau tarif.

5. Saint-Nizier-du-Moucherotte



Communauté de communes du massif du Vercors

Nouveau: accédez à votre espace privé
abonné sur eau-ccmv.phaseo.fr
Identifiant : 13478
Code temporaire : 3211126

Pour le paiement de la facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINE
2 BD PAUL LANGEVIN
BP 47 38601 FONTAINE CEDEX

Adresse compteur

CHEMIN DE LA SOURCE
38250
SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
CHEMIN DE LA SOURCE
38250 SAINT NIZIER DU MOUCHEROTTE

Référence 15950L1

Facture contrat 2500470019463 du 15/09/2024

GESTION DES USAGERS

Consommation 120 m3

Détail au verso

Communauté de communes
du massif du Vercors
Maison de l'intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

Distribution d'eau potable	183,57 €
Collecte et traitement des eaux usées	90,00 €
Organismes publics	167,61 €
A payer	441,18 €

Accueil Public
Les matins du lundi au Vendredi de 9h à 12h

Accueil Téléphonique Service Eau potable
Les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 76 95 62 00
Courriel: contact.eau@vercors.org
En cas d'urgence: 09.69.32.34.58

Paylip: sur www.paylip.gouv.fr en saisissant
les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 088079
Référence: 2025-EA-00-2500470019463

**EN CAS DE DEMENAGEMENT
PENSEZ A RESILIER VOTRE
CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU
AUPRES DE LA CCMV. EN
L'ABSENCE DE RESILIATION, LE
CONTRAT RESTE ACTIF ET LES
FACTURES SERONT DUES.**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 86-824 du 19 août 1986, modifié par décret n° 91-362 du 13 avril 1991, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance ou de grande instance selon le seul prévu. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont consultables sur le site de la CCMV vercors.org/environnement/eau/facturation ou en mairie.
Vous avez des questions sur la qualité de l'eau du robinet ? Retrouvez les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sur le site : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-notre-eau-potable>

Décompte à conserver

Communauté de
communes du massif
du Vercors

Facturation de l'eau et
de l'assainissement



Montant en euros :
441,18 €

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
CHEMIN DE LA SOURCE
38250 SAINT NIZIER DU MOUCHEROTTE



TIP SEPA

Référence unique de mandat: TIPSEPA0380414720000250047001946325
ICS: FR66ZZZ576457
Référence 2500470019463 Montant : 441,18 euros
Créancier: Communauté de communes du massif du Vercors

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

472010500253 XXX TEST XXX XXX T

941133000175 51030025004700194630380414980706 44118

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien index	Nouvel index	Conso	Date	Information sur le relevé
101846	0	120	120	31/12/2024	
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
Sans TVA	100,29 €	0,00 €
TVA à 5,5%	28,00 €	10,88 €

	Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable				174,00 €			183,57 €
Abonnement Eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	60 €	60,00 €	5,5 %	3,30 €	63,30 €
Consommation Eau jusqu'à 120 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,95 €	114,00 €	5,5 %	6,27 €	120,27 €
Collecte et traitement des eaux usées				90,00 €			90,00 €
Abonnement assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	30 €	30,00 €	0,0 %	0,00 €	30,00 €
Consommation Assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,5 €	60,00 €	0,0 %	0,00 €	60,00 €
Organismes publics				164,20 €			167,61 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,29 €	34,80 €	5,5 %	1,91 €	36,71 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,16 €	19,20 €	5,5 %	1,06 €	20,26 €
Prélèvement sur la ressource en eau - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,0667 €	8,00 €	5,5 %	0,44 €	8,44 €
Redevance assainissement transport Métro	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,8517 €	102,20 €	0,0 %	0,00 €	102,20 €
TOTAL DE LA FACTURE				428,20 €		12,98 €	441,18 €

Prix au litre: 0.0029 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

MODALITES DE REGLEMENT :

- * Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur Internet www.payfilp.gouv.fr : voir modalités au recto
- * Par virement au SGC de Fontaine BIC: BDFEFPCT - IBAN: FR7630001004196382000000004
- * Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
- * Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon ci-dessous dans l'enveloppe jointe.
- * Par TIP en renvoyant le coupon ci-dessous signé et daté dans l'enveloppe jointe. (Joindre un RIB pour le premier envoi).
- * En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Retrouver l'ensemble des commerçants agréés au paiement des factures publiques sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

TABAC LOTO PRESSE - PLACE JULIEN BERTRAND 38860 AUTRANS MEAUDRE

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous à la CCMV.

Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à la CCMV. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le TRESOR PUBLIC de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au TRESOR PUBLIC.

MEDIATION LITIGE : si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du Tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-leau.asp>).

6. Villard-de-Lans



Communauté de communes du massif du Vercors

Nouveau: accédez à votre espace privé
abonné sur eau-ccmv.phaseo.fr
Identifiant : 13478
Code temporaire : 3211126

Pour le paiement de la facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINE
2 BD PAUL LANGEVIN
BP 47 38601 FONTAINE CEDEX

Adresse compteur

AVENUE DE LA MOLIÈRE
38250 VILLARD DE LANS

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
AVENUE DE LA MOLIÈRE
38250 VILLARD DE LANS

Référence 15950L1

Facture contrat 2500470019463 du 15/09/2024

GESTION DES USAGERS

Consommation 120 m3

Communauté de communes
du massif du Vercors
Maison de l'Intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

Accueil Public
Les matins du lundi au Vendredi de 9h à 12h

Accueil Téléphonique Service Eau potable
Les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 76 95 62 00
Courriel : contact.eau@vercors.org
En cas d'urgence: 09.69.32.34.58

Paylip: sur www.paylip.gouv.fr en saisissant
les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 088079
Référence: 2025-EA-00-2500470019463

Détail au verso	
Distribution d'eau potable	156,30 €
Collecte et traitement des eaux usées	258,49 €
Organismes publics	54,44 €
A payer	469,23 €

Payable sous 30 jours à réception de la facture.

EN CAS DE DEMENAGEMENT
PENSEZ A RESILIER VOTRE
CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU
AUPRES DE LA CCMV. EN
L'ABSENCE DE RESILIATION, LE
CONTRAT RESTE ACTIF ET LES
FACTURES SERONT DUES.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance ou de grande instance selon le seul prévu. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat, et si vous rempissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont consultables sur le site de la CCMV vercors.org/environnement/eau/facturation ou en mairie.
Vous avez des questions sur la qualité de l'eau du robinet ? Retrouvez les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sur le site :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ans.sante.fr/la-qualite-de-notre-eau-potable>

Décompte à conserver
Communauté de
communes du massif
du Vercors

Facturation de l'eau et
de l'assainissement



Montant en euros :

469,23 €

###

Mandat de prélèvement SEPA partiel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de créancier. Vous bénéficiez de deux délais remboursés par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA partiel. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M MME XXX TEST XXX XXX TEST XXX
AVENUE DE LA MOLIÈRE
38250 VILLARD DE LANS

★

TIP SEPA

Référence unique de mandat: TIPSEPA0380414720000250047001946325
ICS: FR66ZZZ576457
Référence 2500470019463 Montant: 469,23 euros
Créancier: Communauté de communes du massif du Vercors

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 81110
78924 YVELINES CEDEX 9

472010500253 XXX TEST XXX XXX T

941133000175 51030025004700194630380414909706 46923

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Consom	Date	Information sur le relevé
101846	0	120	120	31/12/2024	
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel
101846	120	120	0	30/06/2025	Manuel

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
Sans TVA	258,49 €	0,00 €
TVA à 5,5%	18,79 €	0,99 €

	Période	Quantité	Prix	Montant	Taux	TV	TTC
Distribution d'eau potable				148,15 €			156,30 €
Abonnement Eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	72,56 €	72,56 €	5,5 %	3,99 €	76,55 €
Consommation Eau jusqu'à 120 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,5501 €	66,01 €	5,5 %	3,63 €	69,64 €
Prélèvement sur la ressource en eau - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,0798 €	9,58 €	5,5 %	0,53 €	10,11 €
Collecte et traitement des eaux usées				258,49 €			258,49 €
Abonnement assainissement	du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 An	169,73 €	169,73 €	0,0 %	0,00 €	169,73 €
Consommation Assainissement jusqu'à 120 m3	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,7397 €	88,76 €	0,0 %	0,00 €	88,76 €
Organismes publics				51,60 €			54,44 €
Pollution domestique - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,28 €	33,60 €	5,5 %	1,85 €	35,45 €
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m3	0,15 €	18,00 €	5,5 %	0,99 €	18,99 €
TOTAL DE LA FACTURE				458,24 €		10,99 €	469,23 €

Prix au litre: 0.00186 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au bloc 1, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

MODALITES DE REGLEMENT :

- * Par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur internet www.payfp.gouv.fr : voir modalités au recto
- * Par virement au SGC de Fontaine Blie: BDFEFPCCCT - IBAN: FR763000100419E38200000004
- * Par prélèvement mensuel. Renseignez-vous à nos bureaux.
- * Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon ci-dessous dans l'enveloppe jointe.
- * Par TIP en renvoyant le coupon ci-dessous signé et daté dans l'enveloppe jointe. (Joindre un RIB pour le premier envoi).
- * En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Retrouver l'ensemble des commerçants agréés au paiement des factures publiques sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

TABAC LOTO PRESSE - PLACE JULIEN BERTRAND 38800 AUTRANS MEAUDRE

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Renseignements : Si vous souhaitez des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous à la CCMV.

Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à la CCMV. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le TRÉSOR PUBLIC de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au TRÉSOR PUBLIC.

MEDIATION LITIGE : si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur recherche des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-leau.asp>).

3. Eau Potable

1. Indicateurs descriptifs des services

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

L'estimation du nombre d'habitants desservis est de 12 474, selon les données de l'INSEE de 2021.

D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Le prix moyen TTC du service d'eau potable est de 1,99€ TTC pour les communes en régie.

D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

Le service d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes du massif du Vercors est fixé à 3 jours. Ce délai sera clarifié dans le nouveau règlement de service unique pour l'ensemble des communes.

2. Indicateurs de performance

P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

	2024	
	P101.1	Nombre de prélèvements ARS
Autrans-Méaudre en Vercors	98%	50
Corrençon-en-Vercors	91%	12
Engins	100%	34
Lans-en-Vercors	100%	30
Saint-Nizier-du-Moucherotte	100%	32
Villard-de-Lans	100%	49
Communauté de communes du Massif du Vercors	98%	207

P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

	2024	
	P102.1	Nombre de prélèvements ARS
Autrans-Méaudre en Vercors	100%	23
Corrençon-en-Vercors	100%	3
Engins	100%	8
Lans-en-Vercors	100%	12
Saint-Nizier-du-Moucherotte	100%	2
Villard-de-Lans	100%	24
Communauté de communes du Massif du Vercors	100%	72

P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	2024
Autrans-Méaudre en Vercors	85
Corrençon-en-Vercors	80
Engins	91
Lans-en-Vercors	103
Saint-Nizier-du-Moucherotte	95
Villard-de-Lans	85
Communauté de communes du Massif du Vercors	90

P104.3 Rendement du réseau de distribution

	2024
Autrans-Méaudre en Vercors	77,9 %
Corrençon-en-Vercors	80,9 %
Engins	89,5 %
Lans-en-Vercors	82,8 %
Saint-Nizier-du-Moucherotte	66,4 %
Villard-de-Lans	72,1 %
Communauté de communes du Massif du Vercors	78,3 %

P105.3 Indice des volumes non comptés

L'indice des volumes non comptés est de 5,5 m³/km/jour.

P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 4,2 m³/km/jour.

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2024
Autrans-Méaudre en Vercors	0,00%
Corrençon-en-Vercors	0,00%
Engins	0,00%
Lans-en-Vercors	0,17%
Saint-Nizier-du-Moucherotte	0,00%
Villard-de-Lans	0,91%
Communauté de communes du Massif du Vercors	0,08%

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	2024
Autrans-Méaudre en Vercors	24%
Corrençon-en-Vercors	60%
Engins	80%
Lans-en-Vercors	68%
Saint-Nizier-du-Moucherotte	47%
Villard-de-Lans	60%
Communauté de communes du massif du Vercors	57%

P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Le montant des abandons de créances pour la Communauté de communes du massif du Vercors est 1158,07 € et de 57 € pour Véolia sur le contrat de DSP de Lans-en-Vercors.

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

La fréquence des interruptions de service non programmées est de 0,29 pour 1000 abonnés.

P152.1 Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements est de 100%.

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette est de 1 an.

P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Non concerné, les factures étaient émises par les communes en 2024.

P155.1 Taux de réclamation

Le taux de réclamation est de 5,79 pour 1000 abonnés.

4. Assainissement collectif

1. Indicateurs descriptifs des services

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

L'estimation du nombre d'habitants desservis est de 10 250.

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Le service d'assainissement a cinq arrêtés de déversement avec des établissements industriels.

D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

La quantité de boues évacuée et admise par une filière de traitement conforme est de 204tMS.

D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

	2024	
	120 m ³	1 m ³
Autrans-Méaudre en Vercors	309,70	2,58
Corrençon-en-Vercors	256,20	2,14
Engins	325,40	2,71
Lans-en-Vercors	268,48	2,24
Saint-Nizier-du-Moucherotte	192,20	1,60
Villard-de-Lans	258,49	1,15
Communauté de communes du Massif du Vercors	268,41	2,24

2. Indicateurs de performance

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte est de 100%.

P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 30 points.

P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Le taux de conformité de la collecte des effluents est de 100 %.

P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU

Le taux de conformité des équipements d'épuration est de 100%.

P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Le taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100%.

P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation est de 100%.

P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Le montant des abandons de créances est de 0,0007€/m³.

P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0.

P252.2 Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

	2024	
	Linéaire de réseaux curés	Ouvrages
Autrans-Méaudre en Vercors	3,8 km	1 PR
Corrençon-en-Vercors	1,2 km	0
Engins	2,5 km	1 PR
Lans-en-Vercors	3,0 km	2 PR
Saint-Nizier-du-Moucherotte	3,6 km	0
Villard-de-Lans	1,8 km	4 PR
Communauté de communes du Massif du Vercors	1,6 km	1 PR + 2 dessableurs + STEP
Total	17,5 km préventifs	12

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2024
Autrans-Méaudre en Vercors	0 %
Corrençon-en-Vercors	0 %
Engins	0,08 %
Lans-en-Vercors	0,23 %
Saint-Nizier-du-Moucherotte	6,18 %
Villard-de-Lans	1,34 %
Communauté de communes du Massif du Vercors	0.01%

P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

Le taux de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est de 100%.

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de 20 unités.

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de 10 ans.

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Non concerné, les factures étaient émises par les communes en 2024.

P258.1 Taux de réclamation

Le taux de réclamations pour l'année 2024 pour le service d'assainissement est de 7,36 pour 1000 abonnés.

5. Assainissement non collectif

	Indicateurs descriptifs des services	2024
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	950
	Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	442
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	80
	Indicateurs de performance	
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	100%

